



**Comité Départemental de Tir à l'Arc 37**  
**Maison des Sports de Touraine**  
Rue de l'aviation - Z.A. " Le Papillon " - BP 100  
37210 PARÇAY-MESLAY

## Réunion du Comité Directeur du 21 juillet 2017

La séance débute à 20 heures 45.

Les participants sont : 10/13

Nom/ Prénom	Club	Nom/ Prénom	Club
Astorgue Dominique	Richelieu	Baillargeaux François	St Cyr
Crenn Patrick	La Croix	Durand Etienne	Tours
Gerrand Anthony	Richelieu	Gerrand Noémie	Richelieu
Guilbert Alain	Joué les Tours	Olivier Thierry	Montbazou
Rivrais Bruno	Amboise	Villate Annette	La Croix

Absents : Olivier Drabik, Jean-Baptiste Dubois et Béatrice Souchet.

Cette réunion se tient suite à la démission de notre président Frédéric Forêt ainsi que la démission de Philippe Gilardin apprise lors de la lecture de la lettre de démission de Frédéric.

### **I - Démission du président et de Philippe Gilardin :**

Suite à la démission de Frédéric et comme le stipule nos statuts, François devient président par Intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale du CDTA qui aura lieu le 10 novembre prochain.

François nous explique avoir eu un bref échange avec Frédéric afin de procéder à la passation et nous parle de 2 points évoqués par Frédéric pour motiver sa démission.

Le premier serait un problème au sein du corps arbitral de notre département, notamment avec la démission de Philippe Gilardin (pour laquelle le CDTA n'a pas eu de lettre de démission en tant que membre). En effet, Patrick Crenn a reçu un mail de Philippe l'informant de sa démission d'arbitre.

Patrick signale que de son point de vue, le problème ne vient pas du corps arbitral mais de certains arbitres qui ne respectent pas leurs engagements et que cela crée des problèmes durant les concours. Un petit rappel concernant les engagements des arbitres sera effectué pendant la réunion du calendrier des arbitres le vendredi 1<sup>er</sup> septembre à 20h30.

Le deuxième point évoqué est un désaccord sur la proposition des noms des médaillés dont nous avons parlé en réunion le 23 juin. En effet, Frédéric trouve qu'il n'y a pas vraiment eu de discussion et pense que les noms ont été imposés par Alain.

Pour éclaircir ce point, nous demandons donc à Alain de nous expliquer brièvement les règles de demande et d'obtention des médailles FFTA. Pour le comité régional, il y a 3 médailles d'or, 6 médailles d'argent et 10 médailles de bronze d'attribuées. Chaque département fait remonter par le biais de ses représentants (Alain) une liste de nom avec le type de médailles demandée : dirigeant, arbitre, entraîneur. Lors d'une réunion de Comité Régional un choix est fait parmi les demandes si trop de propositions ont été remontées.

Pour finir, nous validons une deuxième fois la liste qui avait été validée lors de notre réunion du 23 juin dernier.

## **II - Certificat médical :**

Un mail de la fédération a été envoyé aux présidents de club pour la mise en place de la nouvelle réglementation des certificats médicaux au 1<sup>er</sup> septembre.

Le changement est le suivant un questionnaire médical remplace le certificat médical pour les personnes suivantes : renouvellement de licence d'une personne jusqu'à 45 ans. Pour toutes les autres personnes un certificat médical doit être établi. ATTENTION : une seule réponse OUI au questionnaire entraîne l'obligation d'un certificat médical. Et ATTENTION : le premier certificat médical doit avoir moins de 3 ans à la prise de licence.

Pour les clubs, l'archer remplit le questionnaire mais n'est pas dans l'obligation de vous le remettre. Par contre, la FFTA remettra des bulletins à faire signer par l'archer s'engageant d'avoir répondu au questionnaire.

## **III - Commission Arbitre :**

Rappel aux clubs concernant les mandats. Le mandat doit comporter obligatoirement les informations suivantes : nom et adresse du président de club, les noms des arbitres (connus avec le calendrier en septembre).

Le mandat doit être envoyé à l'arbitre responsable du concours pour validation avant envoi aux clubs. Attention aussi à ne pas oublier d'envoyer le mandat à tous les arbitres de la compétition.

## **IV - Calendrier :**

Au Comité Régional, c'est Alain Despré qui s'occupe du calendrier. Alain a envoyé un mail avec un listing d'envoi des résultats et fichier txt après les concours.

Rappel : La Coupe 37 se déroulera le 10 décembre à Loches

Le championnat départemental salle à Saint Cyr le 3 février

Le championnat régional salle à Joué les Tours le 10 février

François propose que son club organise les 27 et 28 janvier le Challenge Arc Droit et Arc Chasse puisqu'il n'y a pas de concours de prévu à cette date. Alain doit écrire le règlement de ce challenge.

## **V - Ciblerie :**

Le club d'Amboise a envoyé une demande de subvention concernant l'achat de 30 cibles et 30 chevalets pour un montant de 5165 €. L'aide maximum de 1000 € est accordée à l'unanimité.

Pour la ciblerie du local de Véretz, après vérifications de l'état des cibles campagne, il est décidé de les vendre 30 € pièce. Un lot de 30 cibles sera vendu au prix de 900 € sous convention avec le CDTA jusqu'à la fin de l'Olympiade pour permettre aux clubs qui empruntait les cibles au CDTA de pouvoir continuer à organiser leur concours. Noémie fera un mail au club emprunteur pour savoir si la ciblerie intéresse quelqu'un.

## **VI - Projet 2018 :**

Françis souhaite parler des différents projets que nous pourrions mettre en place la saison prochaine.

Ayant 2 jeunes en DEJEPS, nous pourrions essayer de contacter des mairies pour des interventions en temps périscolaire (mais compliqué car plus de matériels au département ni de véhicule) ?

Organiser des « pseudo » formation pour les assistants des entraîneurs de club pour leur permettre de réussir leur entrée en formation d'entraîneur 1 ?

Proposer des journées ou week-end pédagogiques pour les assistants entraîneurs ?

## **VII - Divers :**

Noémie doit appeler le propriétaire du garage de Véretz concernant une fissure à la toiture au-dessus de notre garage.

Il faut appeler la maison des sports car nous payons actuellement un compteur électrique à la maison des sports alors que le compteur est coupé au sous-sol. (Noémie doit appeler).

La Récompense pour Monique Sauvaget ne lui a pas encore été remise. Nous prenons la décision de la remettre à Etienne (Tours) afin qu'il puisse lui remettre à l'assemblée générale du club de Tours. Néanmoins, une invitation sera quand même faite à Monique pour notre assemblée générale pour la remercier de son investissement dans notre sport.

Le club de Loches nous a demandé quand sa subvention pour le départemental salle aller être versée. Nous rappelons que seuls les organisateurs de la Coupe 37 perçoivent une aide de 100 € (pour l'organisation des finales). Pour les championnats départementaux, nous rappelons que le CDTA prend à sa charge les médailles, mais prête aussi gracieusement sa ciblerie et les feux.

Béatrice et Dominique font partie de la commission communication du département et du comité régional.

**Fin de séance à 23h45.**

La Trésorière,  
Noémie Gerrand